



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIV)/1 Rev.1
30 octobre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2020
5. Travaux de politique
6. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
7. Nouveaux projets et avant-projets
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluations a posteriori
10. Examen des projets, avant-projets et activités spéciales en cours
11. Programme de travail biennal du Comité pour 2021-2022
12. Élection des Président et Vice-président pour 2021
13. Dates et lieux des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-quatrième session du Comité sera présidée par M^{me} Aysha Ghadiali (États-Unis d'Amérique) qui a été élue Vice-présidente pour l'année 2020 en raison de l'indisponibilité de M. Bruno Enrique Aris Rivas (Guatemala), le Président pour 2020.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CRF(LIV)/1 Rev.1]

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(se) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. En raison des concertations avec le Groupe consultatif non officiel concernant la logistique de la tenue en téléconférence de la cinquante-sixième session, des communications additionnelles se rapportant à la manière dont seront traités les points à l'ordre du jour des Comités et à la question de savoir lesquels le seront, seront diffusées lorsque les décisions à cet égard auront été prises.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2020

Suite à des concertations avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) (qui organise la Discussion sur le marché), ce point sera reporté aux prochaines sessions du Conseil et des Comités qui auront lieu en présentiel. Cette décision a été prise au motif que les représentants du secteur privé au sein du Groupe consultatif sur le commerce qui contribuent à la Discussion sur le marché ne seront pas en mesure d'y participer cette année en raison de l'exigence de devoir composer avec les répercussions de la COVID-19 sur leur activité commerciale. Les concertations avec le TAG se poursuivront afin d'envisager la possibilité d'organiser en 2021 une Discussion sur le marché qui se tiendrait en téléconférence, dans l'éventualité où le Conseil/les Comités se trouveraient toujours à cette époque dans l'impossibilité de se réunir en présentiel.

Point 5 - Travaux de politique

Aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux d'orientation sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser l'actuel Plan d'action de l'OIBT, les aspects relevant de la politique dans le Programme de travail biennal de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les Décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique et d'orientation; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Comité pourra examiner les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de politique suivants:

- (i) Promouvoir la restauration des paysages forestiers par le biais des petits exploitants en Afrique de l'Ouest
[Activité 3 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
 - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (ii) Développement de programmes de formation sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) destinés aux pays d'Afrique centrale
[Activité 5 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]

- Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (iii) Diffusion des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical
[Activité 10 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019]
[Document CRF(LIII)/4]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (iv) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6(XLVI)]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.

Point 6 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
[Document ITTC(LVI)/12]

Le rapport du cinquante-cinquième Panel d'experts, qui s'est réuni en téléconférence en raison de la COVID-19, figure au document ITTC(LVI)/12. Au titre de mesure extraordinaire prise en raison de la tenue en téléconférence de la 56^e session du CIBT, le rapport sera présenté au Conseil (et non en séance commune des Comités).

Point 7 - Nouveaux projets et avant-projets
[Document ITTC(LVI)/12]

Le Comité est invité à prendre connaissance des projets et avant-projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique, assortie d'un délai, de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, lesquelles ont été émises à l'issue de l'examen par téléconférence des projets en août-septembre 2020, et réunies sous la cote de document ITTC(LVI)/12. Tous les projets classés en catégorie 1 ont été approuvés dans le cadre de la procédure susmentionnée; les projets de catégorie 4 ont été inclus aux fins d'informer le Comité que le classement qui leur a été attribué n'a fait l'objet d'aucune objection de la part des membres et qu'ils ne sont en conséquence pas approuvés sauf décision contraire des Comités. La grille de classement des propositions de projet par le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet comporte notamment les catégories suivantes:

- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification de ce classement doit être apportée aux auteurs et au Comité (par ex., un remaniement complet est nécessaire; cas de proposition de projet Rev.2; projet non pertinent; proposition de projet ne comportant pas d'informations suffisantes, etc.).

Cinquante-cinquième Panel d'experts

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 896/19 Rev.2 (F)	Protection et restauration des zones boisées de bassin versant, de régulation et de recharge dans le bassin hydrographique du Salinas supérieur, au Guatemala, afin d'assurer l'alimentation en eau des communautés guatémaltèques	Guatemala
PD 901/19 Rev.2 (F)	Promouvoir la conservation et la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en intégrant les actions d'adaptation et d'atténuation dans la Réserve de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR) dans le Sumatra du Nord, en Indonésie	Indonésie

PD 902/19 Rev.2 (F)	Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie	Malaisie
PD 903/19 Rev.2 (F)	Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie	Malaisie
PD 904/19 Rev.2 (F)	Restauration de la productivité dans les forêts d'altitude déforestées au moyen de plantations d'enrichissement au Sarawak, en Malaisie	Malaisie
PPD 197/20 Rev.1 (F)	Élaboration d'un projet pour la revalorisation, la restauration et le développement durable du quinquina (<i>Cinchona</i> spp.) et des essences indigènes associées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou	Pérou

Catégorie 4:

Aucun.

Point 8 – Rapport sur les projets et avant-projets achevés

[Document CRF(LIV)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LIV)/2, relatif aux projets suivants qui pourront être déclarés achevés:

8.1 Projets achevés

- 1) PD 723/13 Rev.2 (F) Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 1 (Myanmar)
- 2) PD 754/14 Rev.3 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin (Bénin)

8.2 Avant-projets achevés

Aucun.

Point 9 - Évaluations a posteriori

Il est rappelé au Comité que la liste des évaluations a posteriori pour 2015-2016 avait été prorogée à la période 2018-2019 lors de ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions et qu'il avait été préconisé que soient menées les évaluations a posteriori des projets achevés suivants organisés en deux groupes thématiques:

- 1) Groupe thématique sur la reconstitution des forêts/restauration des paysages/aménagement des forêts secondaires
 - PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)
 - PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)
- 2) Groupe thématique sur la conservation de la biodiversité et aires protégées
 - PD 165/02 Rev.3 (F) Conservation de la diversité biologique par le recours à des pratiques de gestion forestière durable (Malaisie)

PD 288/04 Rev. 2 (F)	Développement de la réserve naturelle de Lanjak-Entimau en aire de protection intégrale, Phase IV (Phase finale) (Malaisie)
PD 451/07 Rev.1 (F)	Aire de conservation transfrontalière de la biodiversité: le Parc national de Pulong Tau, dans l'État du Sarawak en Malaisie - Phase II (Malaisie)

En 2020, des dispositions ont été prises eu égard à l'évaluation a posteriori du Groupe thématique consacré à la conservation de la biodiversité et des aires protégées avec la sélection de deux consultants internationaux. Dans ce cadre, on procède actuellement à l'évaluation de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales qui comprend une analyse des réalisations de seize projets de l'OIBT menés dans le cadre de cette Initiative. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été consulté concernant l'évaluation qui est proposée et a émis une recommandation sur la sélection d'un (1) consultant international. Cette évaluation a également pour objet de formuler des préconisations se rapportant aux activités de l'Initiative de collaboration, qui ont été prorogées aux fins de contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD), à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Les résultats de cette évaluation seront présentés en 2021.

Il est anticipé que l'évaluation a posteriori du Groupe thématique portant sur la reconstitution des forêts/restauration des paysages/aménagement des forêts secondaires aura lieu en 2021, pour laquelle il sera fait appel à une organisation partenaire (par ex., l'IUFRO, le WRI, etc.).

Point 10 – Examen des projets et avant-projets en cours

[Document CRF(LIV)/3]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la Décision 4(XXV) du CIBT, le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LIV)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(LIV)/3 et la date de tenue de la session. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

10.1 Projets

(A) Projets en cours d'exécution

- 1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase II (Brésil)
- 2) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)
- 3) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs prairies herbeuses en arbres précieux (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 4) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie (Indonésie)

- 5) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)
- 6) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)
- 7) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)
- 8) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou (Pérou)
- 9) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 10) PD 765/14 Rev.3 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase I (Guatemala)
- 11) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de la biosphère à Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)

(B) Projets en attente de leur convention d'exécution

Aucun.

(C) Projets en attente d'un financement

En accord avec la Décision 2 (X) du CIBT, les projets approuvés qui n'auront pas été financés pendant une période de validité de 20 mois, à compter de la session du Conseil à laquelle ils ont été approuvés, pourront être révisés et soumis de nouveau au (Comité) Conseil. S'il n'est pas de nouveau soumis, un projet ne sera plus considéré comme un projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité.

Les projets marqués d'un astérisque (*) seront frappés de caducité entre les 54^e et 55^e sessions du CRF.

- 1) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra en Indonésie (Indonésie)
(Note: en partie financé au cours des 54^e et 55^e sessions du CIBT)
- 2) PD 723/13 Rev.2 (F) Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2 (Myanmar)
- 3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase II (Guatemala)
- 4) PD 808/16 Rev.3 (F)* Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (Côte d'Ivoire)
- 5) PD 818/16 Rev.3 (F)* Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou (Pérou)

- 6) PD 836/17 Rev.1 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri au Cambodge (Cambodge)
(Note: en partie financé au cours des 54^e et 55^e sessions du CIBT)
- 7) PD 849/17 Rev.2 (F)* Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)
(Note: en partie financé au cours de la 54^e session du CIBT)
- 8) PD 852/17 Rev.3 (F)* Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou (Pérou)
- 9) PD 877/18 Rev.2 (F)* Élaboration de systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement et du volume commercial pour la planification de la gestion durable de dix essences forestières tropicales dans le Quintana Roo au Mexique (Mexique)
- 10) PD 890/18 Rev.2 (F)* Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)
- 11) PD 894/19 Rev.1 (F)* Renforcement de la gestion communautaire des forêts au Pérou (Pérou)
- 12) PD 895/19 Rev.1 (F)* Renforcement de la participation des femmes des communautés rurales au développement d'activités de services écotouristiques et de modèles d'activités commerciales durables dans la région côtière du Veracruz, au Mexique (Mexique)
- 13) PD 896/19 Rev.2 (F) Protection et restauration des zones boisées de bassin versant, de régulation et de recharge dans le bassin hydrographique du Salinas supérieur, au Guatemala, afin d'assurer l'alimentation en eau des communautés guatémaltèques (Guatemala)
- 14) PD 901/19 Rev.2 (F) Promouvoir la conservation et la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en intégrant les actions d'adaptation et d'atténuation dans la Réserve de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR) dans le Sumatra du Nord, en Indonésie (Indonésie)
- 15) PD 902/19 Rev.2 (F) Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 16) PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 17) PD 904/19 Rev.2 (F) Restauration de la productivité dans les forêts d'altitude déforestées au moyen de plantations d'enrichissement au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 18) PD 905/19 Rev.1 (F)* Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo (Togo)

(D) Projets faisant l'objet d'une éventuelle procédure de mise à terme

En application des règles et procédures s'appliquant aux projets de l'OIBT, le Comité pourra envisager de recommander que soient mis à terme les projets qui suivent au motif que le rapport d'audit financier final considéré en instance depuis 2016 n'a pas été soumis.

- 1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)

- 2) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

10.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

- 1) PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo)
- 2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo (Togo)

(B) Avant-projets en attente de leur accord d'exécution

- 1) PPD 189/17 Rev.3 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)

(C) Avant-projets en attente d'un financement

- 1) PPD 197/20 Rev.1 (F) Élaboration d'un projet pour la revalorisation, la restauration et le développement durable du quinquina (*Cinchona* spp.) et des essences indigènes associées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou (Pérou)

10.3 Activités spéciales

- 1) PP-A/53-323 Renforcement des capacités de mise en œuvre des «chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» par les acteurs dans les pays du bassin du Congo
- 2) PP-A/56-340-1 Renforcement des capacités en gestion des feux de forêt et de terres en Indonésie
- 3) PP-A/56-340-2 Prévention des feux de forêt et réponse aux incendies dans les forêts tropicales et plantations forestières au Pérou
- 4) PP-A/56-341 Appui à des groupes de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo

Point 11 - Programme de travail biennal du Comité pour 2021-2022

Conformément à la préconisation du Conseil, les Comités pourront examiner le projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022, figurant dans le document ITTC(LVI)/7, et plus particulièrement la partie se rapportant aux activités d'orientation stratégique des Comités.

Point 12 - Élection des Président et Vice-président pour 2021

L'élection des Président et Vice-président pour 2021 sera soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 13 - Dates et lieux des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité

Les dates et lieux des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions.

Point 14 - Autres

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion forestière.

Point 16 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la cinquante-sixième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *